



## UNFCCC : L'Algérie participe aux négociations sur le Changement Climatique à Bonn

YASSAA Noureddine

Professeur

Division Bioénergie et Environnement - CDER

E-mail : n.yassaa@cder.dz

Une forte délégation algérienne multisectorielle conduite par l'Ambassadeur Latifa Benazza, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable, au Ministère des Affaires Etrangères, prend part aux négociations internationales sur le climat. Des réunions de la 40ème session des Organes subsidiaires, Organe Subsidiaire de mise en œuvre (SBI40) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA40) et la session 2.5 de la Plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP 2.5) dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) regroupent 195 pays dont l'Algérie à Bonn, en Allemagne du 4 au 15 Juin. Deux tables rondes des segments ministérielles de haut niveau sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée et le Protocole de Kyoto ont eu lieu les 5 et 6 Juin.

La délégation algérienne représentant différents ministères, en coordination avec les groupes régionaux dont l'Algérie fait partie, a participé activement aux différentes réunions ayant pour objectif de développer une position commune par rapport à l'évolution de l'agenda de la négociation climatique internationale, qui arrive à une phase critique ; marquée notamment par la négociation d'un nouveau régime climatique contraignant et applicable à toutes les Parties pour la période pré 2020.

Il est attendu de la présente session de faire évoluer les questions en débat pour préparer les projets de décisions à adopter, au titre des différentes questions inscrites à l'ordre du jour, lors de la COP20 et la CMP10, prévues à Lima en décembre 2014 et, éventuellement, produire la première mouture du projet de document de l'Accord climatique post 2020.

Il ressort des consultations informelles des groupes auxquels l'Algérie fait partie, que les discussions risquent de piétiner et ne pas apporter les réponses aux nombreuses questions à l'ordre du jour tant les incertitudes planent sur une réelle volonté des partenaires développés de faire avancer le processus dans un sens permettant d'aboutir à un accord acceptable sur ces questions et encore moins à un texte qui répondrait aux attentes des uns et des autres.

S'agissant de l'agenda des organes subsidiaires (SBI et SBSTA), le Groupe auquel fait partie l'Algérie, suit avec attention les thématiques d'intérêt, à savoir :

- Le processus d'examen 2013-2015, qui devrait contribuer, aussi bien à arrêter l'objectif d'atténuation global,
- Les mesures de riposte avec la mise en place éventuelle d'un programme de travail ;
- Les nouveaux mécanismes de marché ;

- Le transfert de technologie, renforcement des capacités et le financement ; notamment dans le cadre du CTCN (Climate Technology Centre and Network, Centre et Réseau de Technologie du Climat)
- L'adaptation aux changements climatiques, notamment le suivi de la mise en œuvre de la Décision 3/CP.19, adoptée par la Conférence de Varsovie et qui traite des pertes et préjudices dus aux effets adverses des changements climatiques.

La position de l'Algérie sur ces différents points d'achoppement s'est exprimée par Madame Benazza au nom de la délégation algérienne dans les différentes plénières tenues entre les réunions de négociation. Ci-après un extrait des différentes déclarations de l'Algérie.

L'Algérie s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des Soixante-dix-sept et la Chine, du Groupe africain, du Groupe arabe, ainsi que celle prononcée au nom du LMDC (les Pays en Développement avec des Vues Similaires, Linked-Minded Developing Countries). Les pays développés doivent tenir leurs engagements dans le cadre de la Convention et toute négociation dans le cadre de la plateforme de Durban (ADP) doit être menée dans cet esprit.

L'élément de la responsabilité commune mais différenciée doit être le cœur de tout le processus. Le travail dans le cadre de l'ADP ne devrait pas traiter uniquement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais tous les éléments de la décision 1CP17 (Protocole de Kyoto), qui doivent être abordés de manière équilibrée et intégrée, dont notamment l'adaptation aux changements climatiques qui demeure la préoccupation principale pour une grande partie des pays en développement, mais aussi des moyens de mise en œuvre (financement, transfert de technologies et le renforcement des capacités). En ce qui concerne l'atténuation, il est crucial de rappeler les principes de la Convention et de la responsabilité historique des pays développés qui doivent être les leaders en respectant leurs engagements sur ce point là. La contribution des pays en développement à l'effort international doit être déterminée au niveau national en tenant compte des circonstances et des capacités nationales en adéquation avec le principe des responsabilités communes mais différenciées. Afin de renforcer les capacités des pays pour faire face aux effets adverses des changements climatiques dont leurs impacts sur les pays en développement sont évidents, l'Algérie veut mettre l'accent sur l'importance de renforcer le travail sur l'adaptation dans le cadre de l'ADP.

L'Algérie insiste également sur l'importance de traiter l'impact socio-économique des mesures de riposte et d'assister les pays en développement dans l'effort de diversifier leurs économies. Le nouveau régime doit prendre en considération



ces questions importantes à travers la création d'un cadre institutionnel approprié et à travers des mesures et des actions concrètes.

Pour l'Algérie le mécanisme international de Varsovie pour la perte et le dommage doit être renforcé par des financements suffisants, le transfert de technologie et le renforcement de capacité ainsi que par un programme ambitieux d'activités en vue de répondre aux besoins et défis auxquels font face les pays en développement, en termes des événements climatiques extrêmes et les effets du changement climatique.

Il y a un besoin urgent dans le cadre des plans nationaux d'adaptations (NAPs), de fournir les financements appropriés afin d'honorer le mandat dans le cadre d'Adaptation de Cancun, de renforcer le Comité d'Adaptation et d'achever des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre des NAPs.

S'agissant des questions en relation avec le transfert de technologie et de renforcement de capacité, elles doivent être traitées d'une manière appropriée afin de répondre à la demande de croissance des pays en développement. La mise en œuvre du mécanisme de technologie dépend des actions concrètes et tangibles du développement et du transfert de technologie qui doivent être prises sérieusement et d'une manière expéditive. La coordination entre le TEC (Technology Executive Committee, Comité Exécutif de Technologie,) et le CTCN (Climate Technology Centre and Network, Centre et Réseau de Technologie du Climat) doit être renforcée. Dans le cadre des travaux de SBSTA40, l'Algérie insiste sur le besoin impérieux d'inclure, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la santé qui sont importantes dans ce contexte. Il est également crucial de lancer plus de programmes devant prendre des actions concrètes d'adaptations sur le terrain.

L'agriculture demeure d'une grande importance pour le développement social et économique des pays en développement. L'Algérie insiste que les discussions doivent rester autour de l'adaptation qui est la priorité principale. Il y a un besoin pressant d'augmenter les capacités d'adaptation ainsi que la primauté d'assurer la production agricole, la sécurité alimentaire et le développement durable dans les pays en développement.

S'agissant des émissions des secteurs des transports internationaux maritimes et d'avions civils, l'Algérie réitère que la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC) demeure le forum approprié pour traiter de cette question. Le travail au sein de l'Organisation Internationale Maritime (International Maritime Organization, IMO) et l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (International Civil Aviation Organization, ICAO) sur cet aspect spécifique, doit prendre en compte les principes et les dispositions de la Convention. Les mesures unilatérales ne sont en aucun cas acceptables.

Lors des deux tables rondes des segments de haut niveau sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée et le Protocole de Kyoto, tenues les 5 et 6 Juin, respectivement, la position de l'Algérie a été réitérée par les deux déclarations prononcées par le Secrétaire Général du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), Monsieur Bacha Mohamed, au nom de Madame la Ministre du MATE.

Le Secrétaire Général du MATE commence son discours en précisant que, "La Conférence de Paris, censée aboutir à l'édification du nouveau Régime climatique international approche à grand pas et nous sommes plus que jamais interpellés de réaliser des progrès dans les consultations en cours. Le Sommet sur les changements climatiques qui doit se tenir à New York en septembre prochain devrait d'ailleurs fortement y contribuer". Monsieur le SG met l'accent sur le fait que les efforts, à consentir par tous les pays pour parvenir à un nouvel instrument devant être adapté à Paris en 2015 en vue de définir les éléments du régime climatique post 2020, "doivent se focaliser sur la définition du programme de travail sur l'ambition pré 2020 en termes de relèvement du niveau des ambitions de réduction des émissions anthropiques de gaz à effet de serre de l'ensemble des pays développés, tenant compte des premiers éléments du rapport du GIEC et de l'objectif global de maintien de la température à moins 2° Celsius". Il précise que "L'Algérie est d'avis qu'il est urgent de mettre en œuvre les engagements du Protocole de Kyoto. Les actions des pays en développement doivent demeurer volontaires et soutenus par la communauté internationale". A ce juste titre, l'opérationnalisation des mécanismes et arrangements institutionnels issus de la feuille de route de Bali et des décisions de Cancun doivent être prises en charge pour le futur régime climatique universel pour la période post 2020. Ce régime doit répondre aux attentes de toutes les parties, suppose une répartition équitable des engagements, en conformité avec les principes de la Convention cadre, notamment le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Le régime auquel aspire l'Algérie, ajoute le SG du MATE, "suppose, également, une prise en considération, de manière équilibrée, de tous les éléments de la décision 1CP17, notamment l'adaptation, l'atténuation, le financement, le transfert de technologies, le renforcement de capacités et la transparence".

Il termine sa déclaration en rappelant que "les pays en développement font face à d'innombrables défis et contraintes pour leur développement économique, l'éradication de la pauvreté et la diversification économique auxquels vient s'ajouter la lutte contre les effets adverses des Changements climatiques, encore plus sévères dans nos pays. Leur contribution dans l'effort global d'atténuation, au titre du nouvel instrument, devrait tenir compte de toutes ces contraintes, mais aussi de l'aspiration légitime de nos peuples au bien être. La réussite du processus de négociation en cours signifie pour nous la concrétisation des engagements pris pour le financement du climat, la facilitation du transfert de technologies environnementales et le renforcement des capacités des pays en développement. Elle signifie, également, un traitement approprié du volet adaptation qui est, au demeurant, la préoccupation principale des pays en développement. En effet, l'adaptation aux Changements climatiques est une nécessité pressante, car toute action repoussée est synonyme de durcissement voir de mise en danger au quotidien de la vie de milliers d'individus".

Il ajoute "l'Algérie, bien que non astreinte à des engagements chiffrés, mène un ambitieux programme d'adaptation et d'atténuation en matière de changements climatiques avec un vaste programme notamment dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle inclue désormais, cette dimension et celle de la durabilité de l'environnement dans ses programmes de développement et veillera à approfondir cette option".